CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CLÉ REAL ET DES CERTIFICATS ASSOCIÉS

1 – PRÉAMBULE ET OBJET

Le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) propose aux notaires et à leurs collaborateurs, une Clé Real dans laquelle sont importés des Certificats permettant d'assurer des fonctions d'authentification, de signature électronique et de chiffrement pour les services proposés dans le cadre de leurs relations entre notaires ainsi qu'avec leurs partenaires privilégiés. Dans ce cadre, CSN s'appuie sur Real.not pour la mise en œuvre, la délivrance et la gestion des Clés Real et des Certificats. Les conditions de délivrance, de gestion et plus généralement le cycle de vie des Clés Real et des Certificats associés sont décrits dans la Politique de Certification (PC) de l'Autorité de Certification (AC) REAL établie par le CSN et accessible sur le site web www.preuve-electronique.org. Les conditions générales précisent les modalités de délivrance et d'utilisation de la Clé Real, des Certificats et des fonctions qui lui sont associées.

Les présentes Conditions Générales définissent les Services de Certification par lesquels le CSN met à disposition des notaires et de leurs collaborateurs des Certificats sur Clé Real.

2 – DÉFINITIONS

Outre les termes définis dans le corps des présentes, les termes utilisés indiqués par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans la Référence PC.

AC ou Autorité de Certification désigne l'Autorité de Certification REAL. L'AC est responsable de l'enregistrement des demandeurs de Certificats et de l'émission des Certificats. L'AC REAL est représentée par le CSN.

Authentification (au sens où il apparaît dans les présentes) désigne le procédé permettant de vérifier l'identité du Titulaire.

Certificat désigne le certificat numérique d'identité du Titulaire émis par l'AC qui permet d'assurer le lien entre l'identité et la Clé Privée d'un Titulaire de Certificat.

Chaîne de confiance désigne l'ensemble des Certificats nécessaires pour valider la filiation d'un Certificat.

Clé Privée désigne la partie d'un bi-clé conservée secrète par son Titulaire qui, utilisée en combinaison avec la Clé Publique, permet l'authentification ou la création d'une signature électronique.

Clé Publique désigne la partie d'un bi-clé qui permet la vérification d'une authentification ou d'une signature électronique. La Clé Publique est contenue dans le Certificat.

Clé Real désigne la Puce, logée dans une Clé USB, rigoureusement personnelle et confidentielle à chaque Titulaire et contenant ses Certificats.

Clé USB désigne un lecteur USB distribué par Real.not permettant l'utilisation de la Puce.

Code d'activation désigne le code émis lors de la validation de la demande par le Mandataire de Certification et remis au Titulaire en face-à-face. Le Code d'activation est nécessaire pour l'initialisation de la Puce.

Code PIN désigne le mot de passe permettant la mise en œuvre des clés privées, associées aux certificats, contenues dans une Clé Real.

CSN : Conseil Supérieur du Notariat.

Conditions Générales désignent les présentes Conditions Générales complétées de la Politique de Certification de l'AC REAL disponible sur le site web www.preuve-electronique.org.

Dossier Demandeur désigne l'ensemble des pièces annexes à une demande initiale de Clé Real : la copie d'une pièce d'identité, l'arrêté de nomination ou prestation de serment ou tout autre justificatif de la qualité du notaire en exercice, attestation d'emploi pour un collaborateur, le formulaire de recueil de la signature manuscrite et de son sceau pour un notaire ou le formulaire de recueil de la signature manuscrite et de son cachet pour un clerc habilité et le formulaire papier signé par le Demandeur de clé REAL et sa version numérisée dans SACRE.

LCR désigne la Liste des Certificats Révoqués certifiée par la signature de l'AC et comprenant les numéros de série des Certificats ayant fait l'objet d'une révocation.

Mandataire de Certification désigne toute personne ayant, par délégation, le pouvoir d'autoriser une demande de Certificat portant le nom de l'organisation. Le Président du CSN effectue les validations des demandes de Clé Real des notaires du CSN. Les Mandataires de Certification du CSN effectuent les validations des demandes de Clé Real des collaborateurs du

CSN et des notaires des Chambres. Les Mandataires de Certification des Chambres effectuent les validations des demandes de Clé Real pour les collaborateurs de la Chambre et les notaires de la Compagnie. Les Mandataires de Certification des offices effectuent les validations des demandes de Clé Real de leurs collaborateurs. Tous les Mandataires de Certification sont des notaires en exercice, à l'exclusion des notaires salariés.
Numéro de Titulaire désigne un numéro à 10 chiffres, unique, attribué à chaque Titulaire de Clé Real. Ce numéro est nécessaire pour l'initialisation de la Clé Real.
PC désigne la Politique de Certification de l'AC définissant les règles auxquelles l'AC se conforme pour l'émission de Certificats destinés à être utilisés pour la signature d'actes authentiques.
Puce désigne la carte à puce rigoureusement personnelle et confidentielle à chaque Titulaire et contenant ses Certificats.
Question de confiance désigne le couple de question / réponse connu uniquement du titulaire de la Clé Real et permettant son authentification lors de la révocation d'urgence de sa Clé Real.
Référence PC désigne les chapitres 1, 2, 3 et 9 de la PC de l'AC REAL.
SACRE : Suivi Administratif des Clés Real. Logiciel permettant d'effectuer des demandes de Clé Real, des renouvellements et de procéder à des révocations de Puces de manière dématérialisée.
Signature manuscrite numérisée désigne la signature manuscrite d'un notaire ou d'un clerc habilité scannée puis insérée dans la Puce contenue dans la Clé Real lors de son initialisation.
Titulaire désigne toute personne ayant transmis au Mandataire de Certification une demande de Clé Real en vue de son obtention.

3 – LES CERTIFICATS ET FONCTIONS ASSOCIÉES

3.1 Pré-requis techniques
Le Titulaire doit disposer de la configuration technique minimum : Internet Explorer 8.0 ou une version supérieure et la JVM d'ORACLE dans sa dernière version.

3.2 Initialisation des demandes de Clé Real
Le Titulaire se connecte au logiciel de Suivi Administratif des Clés Real (SACRE) accessible depuis l'Intranet des notaires à l'adresse http://intra.notaires.fr. Il effectue une première demande de Clé Real en renseignant son nom, son prénom, le numéro CRPCEN de l'office ou de l'instance de rattachement,son adresse mail et les informations concernant sa pièce d'identité (type, numéro, date de fin de validité) . Il joint à sa demande la copie numérisée du formulaire papier de demande de clé REAL complété et signé avec les annexes demandées (les copies des pièces justificatives de son identité, de sa qualité de notaire ou de collaborateur). Il choisit un mot de passe qui lui sera demandé lors de l'initialisation de sa Clé Real. Il lui est retourné un identifiant de demande.
Il présente ensuite, lors d'un "face-à-face" avec à son Mandataire de Certification (le notaire associé ou titulaire de son office pour un collaborateur ou le mandataire de sa Chambre Départementale ou interdépartementale pour un notaire), les pièces justificatives de son identité et de sa qualité de notaire et de le formulaire papier de demande de Clé Real qu'il a numérisé et associé à sa demande dans SACRE. Le Mandataire de Certification se connecte à SACRE, vérifie l'identité et la qualité du demandeur ainsi que la concordance des informations mentionnées dans le formulaire papier de demande numérisé dans SACRE avecles documents présentés par le demandeur. Après vérification, le Mandataire valide électroniquement la demande de Clé Real dans SACRE. Il lui est aussitôt retourné un accusé de réception contenant le Code d'Activation de la Clé Real et le Numéro de Titulaire. Il imprime cet accusé de réception et le remet au Titulaire. Les informations qu'il contient sont indispensables pour l'initialisation de la Clé Real par le Titulaire. L'ensemble des documents papier remis par le Demandeur au Mandataire lors du face à face sera versé au moins une fois par an par ce dernier dans un acte de dépôt de pièces récapitulatif, conservé dans ses minutes.
En commandant une Clé Real ou en la renouvelant, le Titulaire accepte que ses Certificats soient disponibles en téléchargement.

3.3 Engagement du Titulaire
Le Titulaire s'engage à communiquer en toutes circonstances à son Mandataire de Certification des informations complètes, exactes et fiables, notamment lors de la demande initiale ou lors

de la demande de renouvellement. Le Titulaire est garant de la véracité de ces informations et des pièces justificatives fournies. Le Titulaire s'engage à informer sans délai le Mandataire de Certification de toute évolution concernant les informations et les pièces fournies lors desdites demandes. Le Titulaire est seul responsable de sa Clé Real, de son Code PIN et de l'usage qui en est fait.
Lors de l'initialisation de sa Clé Real, à l'issu du téléchargement de ses Certificats, le Titulaire vérifie les informations relatives à son identité retranscrites dans les Certificats : ses nom, prénom, adresse mail, Numéro de Titulaire. Il choisit d'accepter ou de refuser ses Certificats. S'il accepte ses Certificats, il choisit également son Code PIN puis une Question de confiance et accepte, si nécessaire, sa Signature manuscrite numérisée, l'image de son sceau (pour un notaire) ou de son cachet (pour un clerc habilité). La responsabilité du CSN ou de toute autre entité du Notariat ne pourra en aucun cas être engagée du fait d'une mention erronée ou inexacte des Certificats ou de pièces justificatives fausses ou inexactes. Les informations contenues dans les Certificats sont conformes aux données fournies par le Titulaire lui-même lors de l'enregistrement de sa demande.

3.4 Fonctions associées aux Certificats

Le Titulaire est responsable de l'utilisation de sa Clé Real et des Certificats associés tant sur la forme que sur le contenu. L'usage de la Clé Real doit être réservé aux besoins professionnels du Notariat, dans le cadre des services électroniques proposés par les notaires et leurs collaborateurs dans les offices et les Instances Notariales. Le Titulaire sera responsable de tout dommage direct et indirect résultant d'un emploi de la Clé Real pour un usage autre que ceux prévus dans la Référence PC, comme de tout dommage résultant d'actes illicites, contraires aux bonnes mœurs ou portant atteinte aux droits des tiers, dans lesquels serait intervenue l'utilisation de la Clé Real.

4 – ÉVÉNEMENTS AFFECTANT LA CLÉ REAL ET LES CERTIFICATS QU'ELLE CONTIENT

4.1 Durée de validité et renouvellement de la Clé Real

La Puce d'une Clé Real est valable deux ans à compter de sa création. Dans les trois mois précédant la date de fin de validité de la Puce de sa Clé Real, une information par e-mail sera automatiquement adressée au Titulaire lui indiquant qu'il doit procéder à son renouvellement obligatoirement avant sa date d'expiration.

L'Autorité de Certification autorise le Titulaire à réaliser un seul renouvellement de la Puce de sa Clé Real avec validation de sa demande sans face à face par son Mandataire de Certification. Au renouvellement suivant, le Titulaire devra procéder comme pour une demande initiale (cf. paragraphe 3). Il saisira cependant uniquement le Numéro de Titulaire de sa Clé Real actuelle et joindra la copie numérisée du formulaire papier de demande de clé REAL complété et signé avec les annexes demandées (les copies des pièces justificatives de son identité, de sa qualité de notaire ou de collaborateur).

4.1.1 Renouvellement de la Clé Real sans face à face avec le Mandataire de Certification

Le Titulaire se connecte au logiciel SACRE, en s'identifiant avec sa Clé Real en cours de validité, et effectue sa demande de renouvellement de la Puce de sa Clé Real. Il renseigne son adresse mail, choisit un mot de passe qui lui sera demandé lors de l'initialisation de la nouvelle Puce de sa Clé Real et signe sa demande à l'aide de sa Clé Real en cours de validité. Il n'a pas à se présenter en face-à-face à son Mandataire de Certification pour la validation de cette demande de renouvellement. Le Mandataire de Certification est aussitôt automatiquement averti par e-mail qu'une demande de renouvellement de Clé Real est à valider. Il vérifie les éléments de la demande conformément à la PC en vigueur et se connecte à SACRE afin de valider électroniquement la demande de renouvellement de cette Clé Real. Cette validation entraîne la génération d'un code d'activation spécifique pour cette demande que seul le Titulaire peut récupérer via SACRE en s'y connectant avec sa Clé Real, en cours de validité, qui lui a servi à signer sa demande de renouvellement. Il imprime son accusé

de réception. Les informations qu'il contient sont indispensables pour l'initialisation de la nouvelle Puce par le Titulaire. À réception de la nouvelle Puce, le Titulaire procédera à son initialisation de la même manière que pour une première demande.
Les règles et obligations décrites dans les présentes conditions générales sont applicables au renouvellement de Clé Real. Si le Titulaire n'a pas procédé au renouvellement de la Puce de sa Clé Real avant la date de fin de validité de celle-ci, il devra procéder à une nouvelle demande de Clé Real, de la même manière que pour une première demande.

4.2 Blocage de la Clé Real

En cas de trois saisies erronées successives du Code PIN, la Clé Real sera bloquée automatiquement et définitivement. Le Titulaire devra procéder comme pour une demande initiale afin d'obtenir une nouvelle Clé Real (cf. paragraphe 3).

4.3. Révocation : les conséquences.

Le Titulaire est responsable des dommages causés au CSN ou aux tiers par une non-révocation ou une révocation tardive de sa Puce. La hotline peut être contactée par le demandeur de la révocation afin de connaître les cas pour lesquels une révocation doit être demandée. La hotline d'assistance est accessible au numéro **0 800 306 212**.
La révocation de la Puce de la Clé Real entraîne la révocation de tous les Certificats qu'elle contient et entraîne l'inscription des Certificats révoqués dans une Liste de Certificats Révoqués (LCR) accessible au public sur le site web www.preuve-electronique.org. L'inscription des Certificats dans la LCR sera effectuée au plus tard dans les 24 heures à compter de la demande de révocation. Le Mandataire de Certification et le Titulaire concerné seront informés de la révocation des Certificats par un message électronique.
Le Titulaire s'interdit d'utiliser sa Clé Real dès lors qu'il en a demandé la révocation ou lorsqu'il apprend par e-mail que celle-ci est révoquée. Le Titulaire peut demander auprès du CSN les causes de la révocation de sa Clé Real. Il lui sera répondu par lettre recommandée avec accusé de réception. La raison de la révocation figure aussi dans l'e-mail qu'il reçoit.
Après la révocation de sa Clé Real, le Titulaire pourra procéder à une nouvelle demande de Clé Real en se connectant au logiciel SACRE.

4.4. Révocation standard.

Le Mandataire de Certification d'un office va procéder à la révocation de la Clé Real d'un de ses collaborateurs en se connectant au logiciel SACRE et en suivant les indications. Il révoquera la Puce d'un de ses collaborateurs dans les cas suivants :

- le Titulaire quitte l'office;
- le décès du Titulaire ;
- le Titulaire change de fonction ;
- le manquement du Titulaire à ses obligations.

Le Mandataire de Certification d'une Chambre va procéder à la révocation de la Clé Real d'un notaire de la Compagnie ou d'un collaborateur de la Chambre en se connectant au logiciel SACRE et en suivant les indications. Il révoquera la Puce d'un des notaires de la Compagnie dans les cas suivants :

- le Titulaire quitte l'instance ;
- décès du Titulaire ;
- le manquement du Titulaire à ses obligations.

Le CSN peut également révoquer la Clé Real dans les cas ci-dessus énumérés mais également dans les cas complémentaires suivants :

- révocation du Certificat de l'AC REAL ou d'un des Certificats de la Chaîne de Confiance de l'AC REAL ;
- résiliation des Conditions Générales ;
- problème technique afférent à la Clé Real.

4.5 Révocation d'urgence

Seul le Titulaire peut procéder à la révocation d'urgence de sa Puce.
Plusieurs possibilités s'offrent au Titulaire :

1. Le Titulaire a accès à l'Intranet des Notaires. Il se connecte au logiciel SACRE et effectue la révocation de sa Puce en suivant les indications fournies par le logiciel.
2. Le Titulaire n'a pas accès à l'Intranet des Notaires mais peut se connecter à Internet. Il se rend sur le site **http://revocation-carte-real.notaires.fr** et procède à la révocation de sa Puce.
3. Le Titulaire n'a pas d'accès à Internet. Il effectue sa révocation d'urgence par téléphone. Il appelle la hotline de révocation d'urgence au **0 820 88 77 63**.

Le Titulaire effectue une révocation d'urgence de sa Clé Real dans les cas suivants :

- perte ou vol de la Clé Real ;
- compromission ou suspicion de compromission de la Clé Real ou de son contenu ;
- incohérence des informations contenues (les informations ou les pièces ne sont plus exactes, le Titulaire n'est plus employé du Notariat ou son activité professionnelle ou son statut ont changé, ou encore la Chambre associée à la résidence du Titulaire a changé) ;
- changement de nom du Titulaire (après mariage, par exemple).

5 – RESPONSABILITÉS

Chaque Partie s'engage à exécuter les obligations et engagements lui incombant aux termes des présentes et assume les conséquences résultant directement ou indirectement de ses manquements. Le Titulaire est informé qu'il peut procéder à toute demande d'information et d'explication s'agissant des présentes auprès du CSN, service désigné dans la Référence PC (Point de Contact). Toute interruption pour des raisons de maintenance ou d'améliorations fera l'objet d'une information préalable du Titulaire, le CSN ne saurait être tenu responsable dans ce cas, y compris en cas de force majeure. Le Titulaire reconnaît que le CSN peut faire appel à des sous-traitants dans le cadre de l'exécution de ses obligations.

6 – CONFIDENTIALITÉ

La Clé Real et le Code PIN ont un caractère strictement confidentiel. Ils sont réservés à l'usage exclusif du Titulaire.

Le Titulaire s'engage à prendre toutes les précautions de sécurité requises à cette fin. Il ne doit en aucun cas confier, prêter, diffuser de quelque façon que ce soit son Code PIN à un tiers ou laisser un tiers en prendre connaissance, ou encore inscrire son Code PIN sur quelque support physique ou logique que ce soit, notamment papier ou fichier informatique. Il s'interdit également à procéder à la cession de sa Clé Real. Le Titulaire s'engage à respecter cette obligation pour toute la durée de validité de sa Clé Real. En cas de manquement à cette obligation, le Mandataire de Certification pourra procéder à la révocation de la Clé Real conformément à l'article 4.4.

7 – ARCHIVAGE

Tout Dossier Demandeur est archivé par le CSN ou par un tiers désigné par lui pendant la durée de conservation légale applicable. Durant cette période, les Dossiers Demandeurs peuvent être présentés par le CSN à toute réquisition des autorités habilitées.

Les journaux d'événements relatifs à la gestion des Clés Real (demande, renouvellement, validation, approbation, révocation) sont archivés dans le logiciel SACRE pour une durée de 6 ans.

En cas de cessation d'activité du CSN, les Dossiers Demandeurs archivés seront transférés vers les archives nationales de France.

8 – SECURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le CSN ou un tiers désigné par lui assure la confidentialité de tout Dossier Demandeur et éventuellement de certains événements conformément à ce qui est stipulé dans la Référence PC. Le CSN s'engage à demander le respect de cette confidentialité auprès de toute entité intervenant pour lui ainsi qu'auprès de ses salariés.

Chacune des parties (le CSN et les offices) s'engage à effectuer les déclarations à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui lui incombent en vertu de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés ».

Le CSN s'engage à prendre et à maintenir les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de tout Dossier Demandeur et ce, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.
Le Titulaire est informé que la Clé Real et les Certificats contiennent des données à caractère personnel le concernant (principalement relatives à son identité). L'exécution et la gestion des Conditions Générales supposent la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel auquel le Titulaire consent et dont le CSN est le responsable. Conformément à la réglementation applicable en la matière, le Titulaire est informé que la communication de ses données est obligatoire et nécessaire pour prendre en compte sa demande de Clé Real, pour assurer sa gestion et son cycle de vie. Le Titulaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition auprès de : Conseil Supérieur du Notariat, Service des Clés Real, 60 boulevard de La Tour-Maubourg, 75007 PARIS – Tel : +33 1 44 90 30 00, Fax : +33 1 44 90 31 42.

9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
L'utilisation de la Clé Real ne confère aucun droit de propriété intellectuelle au Titulaire.
Le CSN conserve la propriété et/ou la titularité des droits afférents à l'ensemble des éléments, sur quelques support que ce soit, tels que programmes, documentations, données et fichiers lui appartenant, mis à disposition du Titulaire dans le cadre des Conditions Générales.

10 – PRIX
Les prix sont exprimés en Euros et hors taxes, auxquels s'ajoute la TVA aux taux en vigueur à la date de la facturation

11 – DURÉE
Les Conditions Générales entrent en vigueur à la date d'acceptation du Titulaire. Elles s'appliqueront jusqu'au terme de la validité de la Clé Real, périodes de renouvellement comprises. Elles cesseront de s'appliquer en cas de révocation anticipée par l'une ou l'autre Partie dans les conditions des articles 4.3, 4.4 et 4.5.

12 – DIFFÉREND
Les Conditions Générales sont régies par la loi française.
SAUF DISPOSITION LÉGALE OU ORDINALE CONTRAIRE, TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE S'ÉLEVER ENTRE LES PARTIES RELATIF À LA FORMATION, L'EXÉCUTION, L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTES ET PLUS GÉNÉRALEMENT TOUT DIFFÉREND PORTANT SUR L'UTILISATION DE LA CLÉ REAL SERA PORTÉ PAR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES DEVANT LES TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE PARIS.

Les présentes conditions générales d'utilisation se rapportent à la Politique de Certification de l'AC REAL dont l'OID est 1.2.250.1.78.1.1.3.1.3.1.1.22.
L'AC REAL est qualifiée conformément à l'arrêté du 26 juillet 2004 par LSTI (n° de certificat LSTI/PSC-AC/205).

Version 01.14